

Administrative Notices

Issued under the authority of the
Under-Secretary of State for External Affairs



Headquarters Edition
Number 5/90

January 29, 1990

Avis administratifs

Publication autorisée par le Sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

Affaires extérieures et
Affaires extérieures Canada

External Affairs and
External Trade Canada
International Trade Canada

Canada

PARKING CHARGES

According to Treasury Board Circular no. 89-10 of December 4, 1989, monthly parking rates will be increased to the following, effective May 1, 1990.

L.B. Pearson Building

Indoors:	\$44
Outdoors:	\$33

Staff are reminded to advise visitors to the L.B. Pearson Building that day-long parking is not available, and they should make arrangements to arrive by public transit or taxi.

Temporary permits for parking at the L.B. Pearson Building are available from MFMA as a service to employees under special circumstances. The daily charge will be \$5, commencing May 1, 1990.

Fontaine Building

Indoors:	\$45
Outdoors:	\$33.75

Place Vanier

Indoors:	\$44
----------	------

Édition de l'administration centrale Numéro 5/90

le 29 janvier 1990

TARIFS DE STATIONNEMENT

Selon la circulaire du Conseil du Trésor n° 89-10 du 4 décembre 1989, les tarifs de stationnement mensuels seront les suivants à compter du 1^{er} mai 1990.

Édifice L.B. Pearson

\$44 à l'intérieur
\$33 à l'extérieur

Les employés sont priés de rappeler aux visiteurs qu'ils ne peuvent pas stationner à l'édifice L.B. Pearson pour toute la journée et qu'ils devraient donc s'y rendre en autobus ou en taxi.

Pour dépanner les employés dans des circonstances spéciales, MFMA peut émettre des permis temporaires de stationnement à l'édifice Pearson. Le tarif journalier de ce service sera de \$5 à compter du 1^{er} mai 1990.

Édifice Fontaine

\$45 à l'intérieur
\$33.75 à l'extérieur

Place Vanier

\$44 à l'intérieur
